



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 1^{er} avril 2020

Ouverture des jardinerie et pépiniéristes

Au regard des restrictions de déplacements destinées à freiner la propagation de l'épidémie, et de la liste des établissements commerciaux autorisés à recevoir du public établie par les arrêtés des 14 et 15 mars 2020, **les jardinerie et pépiniéristes sont autorisés à maintenir leur commerce ouvert sous certaines conditions.**

Afin de préserver les circuits d'alimentation pour l'ensemble de la population tout en garantissant la sécurité sanitaire, des précisions ont été apportées.

La commercialisation des semences et plants pour les activités professionnelles agricoles (fournitures nécessaires aux exploitations agricoles, mentionnées à l'annexe du décret n°2020-293 du 23 mars 2020) est autorisée.

Est autorisée également **la commercialisation des plants à visée alimentaire** (légumes, petits fruits, plantes aromatiques) **pour les particuliers** sous divers modes :

- sur les **marchés ouverts** autorisés par dérogation préfectorale
- **dans les rayons des jardinerie actuellement ouvertes au titre des activités autorisées** par le décret du 23 mars 2020 (fourniture nécessaire aux exploitations agricoles, commerce d'aliments et de fournitures pour animaux de compagnie...).
- via des dispositifs de **retrait de commande et/ou des services de livraison à domicile** mis en place par les jardinerie, qu'elles soient actuellement ouvertes ou fermées ;
- via la **vente directe par les pépiniéristes sur le lieu de production**, sous réserve de la prise préalable de rendez-vous entre les clients et le producteur.

Les plantes ornementales ne sont pas concernées par ces dispositions.

Par ailleurs, le préfet rappelle que le strict respect des consignes sanitaires doit être observé sur l'ensemble des activités, qu'il s'agisse de l'accès aux marchés et aux commerces, du retrait de commandes, des livraisons ou de la vente sur le lieu de production.

Pôle de la communication interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex